

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Opérateur-trice maintenance, organisé par l'Université de Strasbourg.

Le Président de l'Université de Strasbourg,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Opérateur-trice maintenance, organisé par l'Université de Strasbourg est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur SCHMITT Arnaud, assistant ingénieur, président, Université de Strasbourg, Strasbourg

Monsieur MOYA Bruno, ingénieur d'étude classe normale, expert, Région Grand Est, Strasbourg

Madame NOEPPEL Catherine, ingénieure d'études hors classe, membre, Faculté de médecine, Strasbourg

Madame BESTIEN Marie, ingénieure d'études, suppléante, Université de Strasbourg, Strasbourg

Article 2 : Le Président de l'Université de Strasbourg est chargé de l'exécution du présent arrêté est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Strasbourg, le 13/05/2024

P. le Président,
La Directrice Générale des Services,



Valérie GIBERT